

Présentation

Formations scientifiques

Chaque doctorant.e doit valider, au cours des trois premières années, un total de 20 ECTS pour les **formations scientifiques** (formations disciplinaires et pluridisciplinaires).

Ces dernières se répartissent en plusieurs formats :

- [Les formations](#) (cours classiques)
- [Les séminaires](#)
- [Les colloques](#)
- [Les journées d'études](#)

Les formations scientifiques sont, pour la plupart, réalisées au sein des [Unités de recherche](#), des [Ecoles Doctorales](#) ou du [Collège Doctoral](#).

Mis à jour le 04 janvier 2019

<https://professionnalisation-doctorants.parisnanterre.fr/presentation-880350.kjsp?RH=1543506640828>